

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 janvier 2026

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 557

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Corneloup, M. Duparay, M. Tryzna, Mme Louwagie, M. Jean-Pierre Vigier et Mme Fruchon

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	200 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	200 000 000
<b>TOTAUX</b>	200 000 000	200 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à limiter la baisse des crédits dédiés à l'insertion par l'activité économique (IAE) et à s'approcher du niveau voté en loi de finances pour 2024 (ajusté de la hausse du SMIC), par un abondement de 200 000 000 € par rapport au niveau du PLF 2026 (1 248 M€). Cette mesure de compromis responsable répond aux besoins en postes des structures d'IAE et surtout des salariés qu'elles accompagnent, tout en tenant compte des contraintes budgétaires actuelles.

Plus de 300 000 personnes éloignées de l'emploi s'engagent chaque année dans un parcours d'insertion via l'IAE. Près des deux tiers retrouvent un emploi stable, démontrant l'efficacité de ces dispositifs. Sur le plan budgétaire, chaque euro investi génère au minimum 1,5 euro d'économies pour la collectivité, grâce à la réduction des aides sociales et à l'augmentation des recettes fiscales liée à la reprise d'emploi.

La baisse drastique prévue par le PLF 2026 compromettrait 60 000 parcours d'insertion et 20 000 équivalents temps plein conventionnés. Alors que le retour à l'emploi reste une priorité nationale, particulièrement pour les publics les plus éloignés du marché du travail, il est essentiel de soutenir l'IAE avec des moyens adaptés et pérennes.

Dans ce contexte, un rétablissement intégral des 237 M€ n'apparaîtrait pas réaliste face aux exigences de redressement des finances publiques. Le présent amendement propose donc une solution équilibrée de +200 000 000 €, permettant de préserver une part significative des parcours d'insertion tout en participant à l'effort national de maîtrise des dépenses publiques.

Concrètement, il est proposé :

- d'augmenter de 200 000 000 € en AE et en CP les crédits de la sous-action 03-02 « Insertion par l'activité économique » de l'action n° 3 « Accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi » ;
- de diminuer à due concurrence les crédits de l'action n° 31 « Affaires immobilières » du programme 155 « Soutien des ministères sociaux », cette réduction étant purement technique pour assurer la recevabilité financière.

L'auteur de l'amendement appelle le Gouvernement à lever le gage, afin de renforcer durablement l'IAE sans fragiliser les capacités immobilières des ministères sociaux, et de réaffirmer la priorité donnée à l'insertion professionnelle des plus vulnérables.